



**rapport
environnemental
2022**

ÉDITION
2023

introduction

Assurer, accompagner et défendre ses adhérents constitue l'ADN de la MAF.

Mais au-delà de son activité d'assurances, la MAF met également son expertise d'assureur, d'investisseur, d'employeur au service de la création d'une société d'acteurs responsables.

Convaincue que les problématiques de durabilité, de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement sont des enjeux majeurs, la MAF a lancé, en 2022, un projet Durabilité avec pour objectif de mettre en place une politique de Durabilité ambitieuse.

Ainsi, dans ce contexte, la MAF a décidé de publier, de manière proactive, un rapport environnemental respectant les exigences réglementaires de l'article 29 de la loi Energie Climat alors même qu'elle n'est pas assujettie à ces exigences. Cette démarche est une manière d'illustrer la mobilisation de la MAF en faveur de la Finance durable et de la Durabilité en général. Ce rapport est à disposition sur le site internet de la MAF.

Le présent document est une version « allégée » du rapport environnemental. Il rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris et réalisés par la MAF en matière d'investissement et d'assureur responsable.



sommaire

1 • DÉMARCHE GÉNÉRALE DE LA MAF	6
A • Part des actifs couverts par une analyse Durabilité	
B • Politique et stratégie d'investissement	
2 • GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN DE LA MAF	8
A • Les instances de Gouvernance	
B • La politique de Rémunération	
3 • ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS – STRATÉGIE CLIMAT	9
A • Score ESG du portefeuille Financier	
B • Indicateurs Climat de la MAF	
4 • GESTION DES RISQUES PRISE EN COMPTE D'ÉLÉMENTS DURABILITÉ	12

1 • Démarche générale de la MAF

A • Part des actifs couverts par une analyse Durabilité

1 • Les entités couvertes

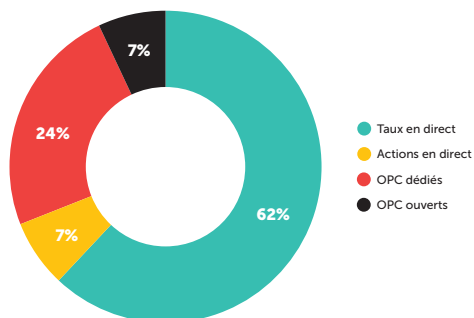
Les analyses ESG, Climat et Biodiversité présentes dans ce rapport, couvrent le périmètre des sociétés MAF et EUROMAF (que nous regrouperons, dans ce qui suit, sous l'intitulé MAF). Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2022.

2 • Les actifs financiers

L'actif financier (exprimé en valeur de marché) de la MAF s'élève, au 31/12/2022, à 3 031M€.

Les analyses figurant dans ce document portent sur les émetteurs investis en direct (obligations et actions) ainsi que sur les investissements réalisés à travers les fonds dédiés et quelques fonds ouverts soit environ 72% de l'actif financier.

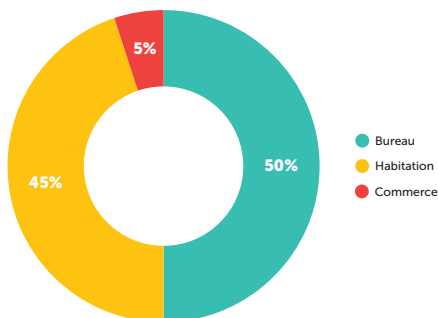
RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS MAF
SOUMIS À UNE ANALYSE ESG-CLIMAT FIN 2022



3 • L'actif Immobilier (Hors exploitation)

Fin 2022, l'actif immobilier représente 17% de l'actif financier et immobilier de la MAF, soit un encours de près de 635M€. Il s'agit d'un patrimoine exclusivement géré en direct (cf répartition locative exprimée en surfaces ci-contre).

RÉPARTITION DE L'ACTIF IMMOBILIER
31/12/2022



B • Politique et stratégie d'investissement

Pour les valeurs mobilières

La politique d'investissement de la MAF a pour vocation de répondre aux principes de durabilité en restant attentive aux perspectives de rendement et de risque des investissements. En tant qu'investisseur institutionnel, la MAF entend ainsi préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen et à long terme tout en s'inscrivant dans une démarche d'investissement durable et responsable.

La MAF a néanmoins mis en place une stratégie financière ESG qui s'articule, en matière de gestion de portefeuille, autour de trois axes majeurs et quatre actions principales.



3 axes majeurs

- définition d'une politique de Durabilité ambitieuse et volontaire qui oriente et engage une stratégie d'investissement responsable,
- démarche d'amélioration continue de ses performances ESG, Climat et Biodiversité,
- renforcement des impacts positifs de ses investissements.

4 actions principales

- exclusion et désinvestissement dans certains secteurs,
- mise en place d'un pilotage ESG au niveau des investissements gérés en direct,
- suivi des actions ESG des sociétés assurant la gestion des fonds dédiés de la MAF,
- augmentation de la poche des actifs « verts ».

1 • Exclusion et désinvestissement

La MAF accorde une grande importance à l'engagement ESG pris par les sociétés dans lesquelles elle investit en direct.

C'est pourquoi sont appliquées des exclusions dans le cas de secteurs considérés comme intrinsèquement non compatibles avec les critères ESG. C'est le cas des entreprises opérant notamment dans le secteur de l'armement, des producteurs de tabac et des activités liées au charbon.

2 • Mise en place d'un pilotage ESG

Depuis 2022, en complément de l'analyse financière classique, la MAF intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans le processus de sélection des valeurs détenues en direct. Ainsi, au niveau de la gestion de son portefeuille obligataire géré en direct, la MAF a mis en place des scores ESG minimum en dessous desquels elle ne peut investir et a limité la part dans le portefeuille des émetteurs pour lesquels l'engagement ESG est faible tout en engageant une politique de cession de ces mêmes actifs.

3 • Augmentation de la part des investissements verts

Au sein de son allocation Financière, la MAF cherche à renforcer la part des actifs « verts » que ce soit à travers les obligations (« Green Bond ») ou des actions (Fonds Infrastructures).

Pour les valeurs immobilières

La MAF a mis en place une politique environnementale ambitieuse avec pour objectif l'amélioration de la performance énergétique et environnementale de son parc immobilier.

À noter, que dans le cadre d'une restructuration majeure engagée sur l'un de ses immeubles, la MAF a décidé de réaliser les travaux en visant l'obtention d'une certification « Breeam Very Good » soit la prise en compte d'aspects environnementaux (gestion de l'énergie, réemploi des matériaux, valorisation des déchets...) mais aussi humains (santé et bien-être des occupants, management des personnes...).

2 • Gouvernance de l'ESG au sein de la MAF

A • Les instances de Gouvernance

La Durabilité fait partie des orientations stratégiques de la MAF.

En juin 2022 a été lancé un projet Durabilité ayant pour vocation d'implémenter, de manière plus structurée, une dynamique ESG au sein de la Mutuelle mais aussi de répondre aux réglementations à venir (notamment la CSRD – *Corporate Sustainability Reporting Directive*) avec pour sponsor la Direction Générale et comme chef de projet, la responsable de la gestion des Actifs.

Le Conseil d'Administration supervise l'application de la stratégie d'investissement responsable, notamment lors des présentations faites en Commission Financière.

Le suivi et le développement de cette politique Durabilité engagée par la MAF est présenté mensuellement, depuis janvier 2023, au Comité de Direction et trimestriellement auprès du Comité d'Audit.

B • La politique de Rémunération

L'alignement des intérêts des parties prenantes est indispensable à la réussite d'une transition durable. C'est ainsi que la politique de Rémunération a été revue afin d'intégrer les critères de Durabilité dans la rémunération variable du Directeur Général et des membres du Comité de Direction.

3 • Alignement sur les objectifs de l'accord de Paris – Stratégie Climat

A • Score ESG du portefeuille Financier

En tant qu'assureur et investisseur institutionnel, la MAF se doit de garantir de manière pérenne la sécurité et la rentabilité de son actif financier et immobilier. Dans cette optique, la MAF est convaincue que la prise en compte d'enjeux extra-financiers, cherchant à financer un monde plus durable, contribue à maîtriser le niveau de risque et à améliorer le rendement des placements.

Dans le cadre de cette démarche, la MAF s'est fixée **deux objectifs majeurs** :

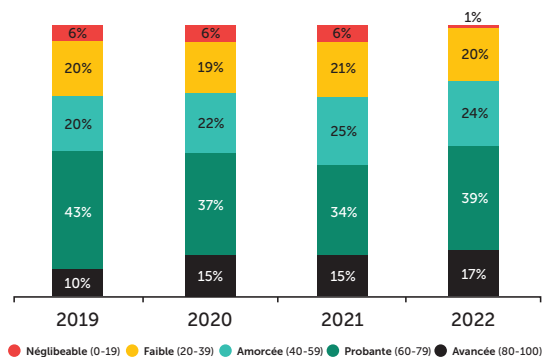
- mise en place et appropriation d'outils permettant de mesurer et d'évaluer, à tout moment, le portefeuille existant, l'objectif visé étant de passer d'une gestion statique à une gestion dynamique du portefeuille,
- prise en compte du risque ESG et Climatique dans la politique d'allocation (sélection et exclusion, pilotage du score ESG...) afin de piloter l'alignement des investissements en fonction des objectifs des accords de Paris. Les risques ESG peuvent être définis comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental (E), Social (S) ou de Gouvernance (G) qui, s'il survient, peut avoir une incidence importante réelle ou potentielle sur la valeur d'un investissement.

Ces deux objectifs ont permis d'améliorer, en 2022, le score ESG global du portefeuille.

Ce score (note globale allant de 0 à 100) permet de mesurer l'engagement de l'entreprise en matière ESG. Plus la note est élevée et plus l'engagement de l'entreprise dans des valeurs ESG est forte.

Le score ESG, pour 2022, s'élève à 59.8/100 versus 56.6/100 pour 2021.

PORTEFEUILLE MAF ESG - GLOBAL



B • Indicateurs Climat de la MAF

1 • Intensité carbone

Le calcul de l'intensité Carbone permet de mesurer l'impact environnemental des entreprises détenues en portefeuille. Pour une valeur donnée, c'est le ratio entre la quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émise par l'entreprise sur son Bilan ou Chiffre d'Affaires. L'intensité Carbone s'exprime en tonne de CO² par Millions d'Euro investis.

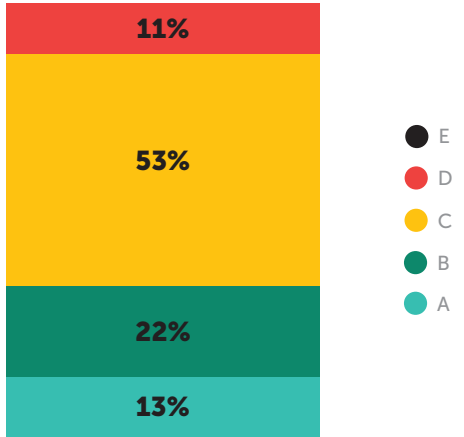
Pour 2022, l'intensité carbone du portefeuille d'investissement, en vision Scope 1,2 et 3, s'élève à 147,3, en baisse de 24% par rapport à 2021 versus 182 pour le benchmark composite. La prise en compte des enjeux de décarbonation dans les décisions d'allocation ainsi que la gestion dynamique du portefeuille explique largement cette variation.

2 • Note globale

A l'image du classement DPE (Diagnostic de Performance Energétique), la lettre « A » correspond à un portefeuille contribuant positivement à une économie bas carbone à l'inverse de la lettre « E ».

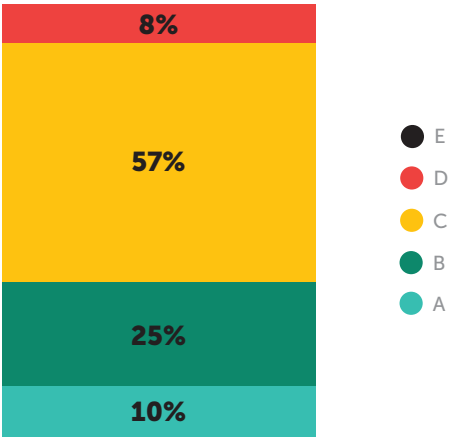
La note globale du portefeuille est égale à C+, traduisant une contribution positive moyenne du portefeuille à la transition vers une économie bas-carbone.

Répartition de la note
globale Maf 2021 - C



MAF

Répartition de la note
globale Maf 2022 - C+



MAF



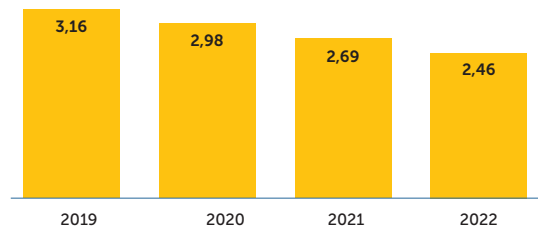
3 • Température d'alignement

Le portefeuille se rapproche de l'Accord de Paris mais n'est actuellement pas aligné. Pour rappel, l'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau au moins égal à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

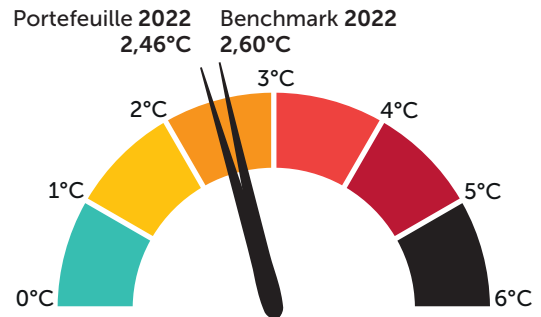
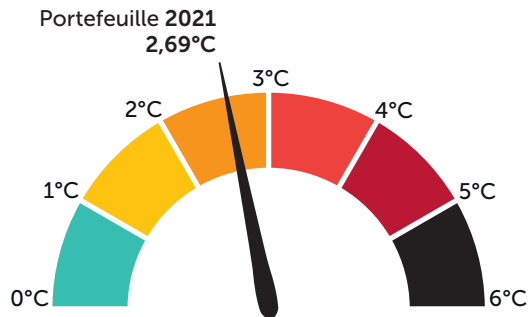
A noter, toutefois, que depuis 2019, la température globale du portefeuille de la MAF ne cesse de s'améliorer sous l'effet conjugué d'arbitrages réalisés au sein du portefeuille (cession des valeurs affichant des températures les plus élevées) mais aussi d'une sélection, en amont, plus stricte des valeurs entrant dans le portefeuille.

La température globale du portefeuille s'établit, pour 2022, à 2,46°C versus 2,69°C en 2021. La MAF fait mieux que son benchmark dont la température s'élève à 2,60.

ÉVOLUTION DE L'ALIGNEMENT MAF / ACCORDS DE PARIS



Température 2021 et 2022 du portefeuille de la MAF



4 • Part des Énergies fossiles

Au titre de 2022, la part des entreprises détenues en portefeuille ayant une activité en lien avec les énergies fossiles est estimée à 8,6% du portefeuille financier de la MAF.

La part du Chiffre d'Affaires de ces mêmes entreprises ne représente, en revanche, que 2,8% des recettes de l'ensemble des investissements de la MAF.

4 • Gestion des risques – prise en compte d'éléments durabilité

1 • Analyse des risques Durabilité

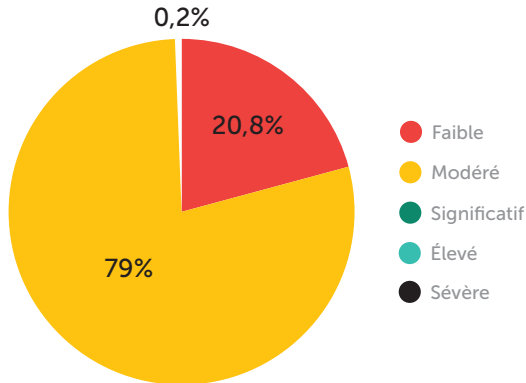
Plusieurs risques Durabilité peuvent être identifiés :

- les **risques de transition climatique** rassemblent les impacts économiques liés aux décisions climatiques, notamment les coûts liés à la décarbonation des économies.
- les **risques physiques climatiques** se mesurent par les impacts économiques liés à la survenance de phénomènes climatiques (sécheresse, tempête, montée des eaux...). Ils peuvent être évalués selon la localisation de l'activité des émetteurs, le scénario de réchauffement climatique (scénario du GIEC) ou encore l'activité de l'émetteur. L'impact sur la valeur de l'investissement peut être significatif mais difficilement quantifiable du fait de l'incertitude liée à la survenance des événements climatiques,
- les **risques de biodiversité** résultent des impacts et des dépendances des investissements aux différents services écosystémiques.

En s'appuyant sur trois scénarios du GIEC et deux horizons temporels, la MAF a mesuré l'impact du changement climatique (calcul d'un score allant de 1 à 100) sur les actifs financiers de la MAF.

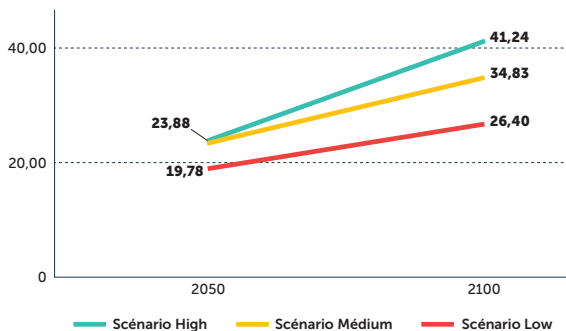
Selon un scénario d'émission médian, à horizon 2050, le score global de la MAF est de 23,3 en baisse par rapport à 2021 (score de 25) et le portefeuille présente majoritairement des entités à risque faible à modéré. Le benchmark affiche, quant à lui, un score de dépendance de 24.

Mesure de la vulnérabilité de la MAF aux risques climatiques



Pour les trois scénarii du GIEC et sur les deux périodes considérées, la mesure de la dépendance du portefeuille MAF donne les résultats suivants :

Évaluation du risque climatique Global MAF



En ligne avec le benchmark, le score le plus élevé est obtenu vis-à-vis du risque d'élévation du niveau de la mer (score de 36/100) suivi du risque inhérent au changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules (score de 30/100). Le score le plus faible est obtenu au niveau des aléas liés à l'intensité et au changement de régime des pluies (score de 10/100).

Au regard de son portefeuille financier, le portefeuille de la MAF est peu vulnérable aux risques climatiques.

Quant au risque Biodiversité, le score de dépendance du portefeuille de la MAF est encore plus faible puisqu'il s'élève à 12%.




 **CONCLUSION**

LA MAF A ENTREPRIS, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, DANS LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS SON MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, EN LIGNE AVEC SA CULTURE ET CELLE DE SES ADHÉRENTS.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (LIMITATION DE LA HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE) ET LA RECHERCHE D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES (SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ) CONDUISENT LA MAF À ADAPTER SON FONCTIONNEMENT ET SES ACTIVITÉS.

CES DIFFÉRENTES DÉMARCHES COUPLÉES À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE RSE CONDUIRONT AINSI LA MAF À AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT, TOUT EN ÉTANT ÉCONOMIQUEMENT PERFORMANTE.



Crédits - Publication

Directeur de la publication

> Vincent Malandain

Rédaction

> MAF

Direction Financière - Céline Laigle

Réalisation

> MAF

Direction du développement,
de la communication
et du marketing

Conception graphique

> Here We Are



/mutuelle-des-architectes-français-assurances



/MAF.assurances



@MAFassurances

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00
E-mail : maf@maf.fr



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

